

VICTOR PERROT (1865-1963)

“ le dernier des boulevardiers
et le premier des Montmartrois ”
un ami passionné et sensible de Pauline de Beaumont
et de Joseph Joubert

par Rémy TESSONNEAU

J'ai rencontré Victor Perrot pour la première fois après l'avoir interrogé sur Pauline de Beaumont le 24 février 1951 et en avoir reçu, quatre jours plus tard, la longue lettre dont on lira plus loin des extraits. Cette mise au jour, 35 ans après, est un hommage fervent à ce notaire en retraite, fouineur de documents s'il en fût, amateur de petite histoire. Il était alors âgé de 86 ans : petit homme agile, pétillant d'intelligence et de curiosité, d'une gaité un tantinet gaillarde, militant de l'ordre naturel des choses, respirant la bienveillance et l'amitié. Barbu, il avait prêté son visage à un dessinateur pour l'évocation d'Henri IV et en restait flatté.

Trois domaines d'investigation avaient sa préférence : l'origine française du cinéma et son destin de langage idéographique, dont il a débattu dans des articles du *Crapouillot* de 1920 et 1921 ; Pauline de Beaumont et Joubert, dont il fouillait les traits de vie avec une perspicacité tenace ; enfin le milieu humain de son environnement parisien : le cabaret du “ Chat noir ” dont il conservait chez lui la première enseigne, le Musée de Montmartre dont il fut président de 1921 à 1933 et auquel il légua sa collection de porcelaines provenant de l'ancienne manufacture de Clignancourt, où il avait eu des intérêts, la société archéologique et historique “ Le Vieux Papier ” au sein de laquelle, le 11 juillet 1949, au cours d'une brillante séance publique, il reçut en qualité de doyen la médaille d'or de la Ville de Paris.

Victor Perrot se déclarait à l'occasion, avec une complaisance souriante, le dernier des boulevardiers et le premier des Montmartrois. Il habitait le fameux “ château des brouillards ”, rue Girardon, célébré par Pierre Benoit. C'est là qu'il mourut, presque centenaire, atteint de cécité, parcourant encore jusqu'à la fin, au bras d'un ami, les rues de la Butte Montmartre dont il savait les secrets, les odeurs et la chaleur humaine.

Il était né dans l'Yonne, au village de Noé, à proximité de Theil-sur-Vanne, où il cultivait le souvenir de Pauline de Beaumont, qui fut aussi son égérie... imaginaire.

Au moment où se forme le cercle des Amis de Joubert, qu'il soit permis, aux yeux des moralistes en intention que nous sommes tous à quelque titre, de saluer la mémoire de cet homme d'esprit et de bien, et de le reconnaître, à titre posthume, comme membre d'honneur de notre nouvelle “ petite société ”. Extrême convivialité que celle de Victor Perrot, digne de celle de Joubert ! Qui donc répondrait aussi spontanément, par retour du courrier, à la première demande d'un inconnu, en lui adressant un message aussi riche, aussi confiant, aussi humaniste que cette précieuse confiance de chercheur exemplaire ?

Dans le souvenir de Pauline de Beaumont, les confidences d'un chercheur *



1. — Victor Perrot (1865-1963)
Photographie reproduite avec
l'aimable autorisation du Musée
de Montmartre.

I

Rémy Tessonneau à Victor Perrot

Paris, le 24 février 1951.

Monsieur,

C'est sur la recommandation de M^{me} la Comtesse de Pange que je me permets de m'adresser à vous.

Je serais extrêmement désireux d'être renseigné de la manière la plus complète possible sur les objets existant encore, qui ont pu se trouver à Theil au temps où M^{me} de Beaumont y habitait. [...]

J'ai noté également, dans une lettre datant de 1872, qu'un huissier de Theil avait vendu des archives comportant plus de 4.000 lettres inventoriées : y aurait-il un moyen de remonter à ces documents ou, au moins, à leur inventaire ? La lettre en question faisait mention d'un notaire de Theil, sans le nommer. Pourriez-vous m'indiquer quelle étude de notaire serait susceptible d'être renseignée à ce sujet ? [...]

II

Victor Perrot à Remy Tessonneau

Nice, 11 rue Guiglia, le 28 février 1951.

Monsieur,

Du moment qu'il s'agit de Pauline de Beaumont et de Joubert, je me ferai un plaisir de vous fournir tous les renseignements que j'ai pu recueillir dans une longue existence (j'ai 86 ans) passée dans le pays des Sérilly, Montmorin et Joubert.

* Références bibliographiques et notes d'actualisation de M. Jean-Luc Dauphin.

Malheureusement pour vous, je suis ici jusqu'à la fin de mars et n'irai à Noé [...] qu'à la Pentecôte. C'est là que j'ai tous mes documents concernant la région qui m'est familière, car mon père en était originaire — mais ma mère était de Paris où j'ai mon domicile et où j'ai toujours vécu.

Vous savez que le château de Theil, dont il ne reste que les soubassements et une cascade, perdue dans les ronces, appelée " cascade de Pauline de Beaumont ", a été, avec celui de Passy près de Villeneuve, la propriété des Sérilly qui ne le vendirent au comte de Montmorin, leur cousin, qu'en 1790 ¹.

Pauline n'y séjourna que très peu de temps et, seule, quelques mois de la fin de sa vie. Vous trouverez du reste tous ces détails dans le *Roman d'une Amitié* de Beaunier : j'ai annoté le livre avec des dates précises. Le château et le mobilier furent restitués à la famille de Sérilly, le prix d'acquisition n'ayant jamais été payé. Tous ces faits appartiennent plutôt à l'histoire des Sérilly qu'à celle des Montmorin, et c'est après la mort de la dernière des Sérilly, décédée dans la gêne en 1864 à Theil ², que les objets mobiliers ont été dispersés : un inventaire détaillé a été dressé par le notaire Régnier, aujourd'hui dans les minutes de M^e Gaumont, notaire à Villeneuve-l'Archevêque. J'en ai extrait ce qui m'intéressait et j'en ai envoyé une note détaillée à la comtesse de Pange ainsi qu'au baron d'Etigny de Sérilly, le dernier descendant de la famille. J'entretiens sa tombe au cimetière de Theil ³.

Notes complémentaires pour M. Tessonneau.

... Ce n'est qu'en 1790 que Sérilly, propriétaire des châteaux de Theil et de Passy, se débarrassa pour raison pécuniaire de son château de Theil, acquis par sa famille vers 1740, en faveur de son parent le comte de Montmorin ⁴. Les événements d'alors auxquels il était mêlé ne lui permirent certainement pas d'y séjourner longtemps puisqu'il fut massacré à Paris en 1792 ; sa fille Pauline non plus : je n'ai jusqu'à présent rien trouvé de précis à ce sujet.

Les objets mobiliers dont vous me parlez, qui furent compris dans l'inventaire après le décès de M^{lle} Antoinette de Sérilly en 1864, appartenaient aux Sérilly et non aux Montmorin et faisaient partie du mobilier du Château de Passy d'où ils furent rapportés depuis ; ils ne peuvent être considérés comme des souvenirs de Pauline, laquelle n'a été en fait que locataire pendant quelques mois du château de Theil.

Mais là où elle a été réellement chez elle, c'est à Paris dans l'Hôtel de Montmorin (Ministère des Colonies) ⁵. C'est là que, maîtresse de maison, elle a fait les honneurs des salons de son père, et les Montmorin menaient grand train de vie ; c'est là qu'elle est apparue à tous les libéraux de l'époque dans le rayonnement de sa jeunesse et de son esprit. Governor Morris y fait souvent allusion, mais il me semble qu'on doit en trouver la trace dans d'autres mémorialistes de cette époque. Beaunier en a parlé, mais pas avec assez de

1. — Plus exactement le 29 juillet 1791.

2. — Mademoiselle Antoinette Marie Marguerite Aline Mégret de Sérilly est décédée à Theil le 4 février 1864, âgée de 82 ans. En 1893, Félix Chandenier notait : " La dernière survivante des enfants de M^{me} de Sérilly est morte, il y a environ trente ans, retirée dans une pauvre maison du village de Theil, vivant de privations, au milieu des souvenirs de la splendeur évanouie de sa famille, fière du nom qu'elle portait et des services rendus à la patrie par ses ancêtres " (F. Chandenier, " Madame de Sérilly échappée à l'échafaud sous la Terreur ", dans *Bulletin de la Société Archeologique de Sens*, t. XVI, 1891, p. 161).

3. — De cette tombe des Sérilly à Theil, ne subsistent en 1986 que les fragments de la dalle qui achève de se déliter. On y déchiffre avec quelque peine les deux noms du fils aîné Armand François Mégret, baron d'Etigny et de Theil, ancien sous-préfet, mort en 1827, et de sa sœur Aline.

4. — Voir : Bernard Brousse, " Notes sur le château de Theil ", *Actes du Congrès A.B.S.S. de Villeneuve-sur-Yonne*, 1985, éd. Les Amis du Vieux Villeneuve, p. 127-132.

5. — Cet hôtel, en partie l'œuvre de Brongniart, était situé rue Plumet (aujourd'hui 27 rue Oudinot), entre la rue Vaneau et le boulevard des Invalides (7^e arrondissement).



2. — Photographie d'un dessin du château de Theil, envoyée le 22 octobre 1951 par le baron d'Etigny de Sérilly à Rémy Tessonneau.

— On pourra comparer cette esquisse sommaire avec le lavis d'encre conservé dans les archives de la Société Archéologique de Sens et publié par M. Bernard Brousse dans ses " Notes sur le château de Theil " (*Archéologie, Histoire et Folklore du Nord de l'Yonne*, Actes du Congrès A.B.S.S. 1985, Villeneuve-sur-Yonne, p. 130). Ce château avait été reconstruit par Brongniart vers 1780 ; il fut démoli en 1809.

détails à mon gré. Peut-être avez-vous compris l'importance de cette époque dans la vie de Pauline.

Quel était cet hôtel, qui figure sur le plan de Verniquet ? Comment était-il aménagé ? Quel était son mobilier ? Et après la mort de M. de Montmorin, qu'est-il devenu ? A-t-il été pillé ? Il doit exister, dans les minutes des notaires ou dans les archives révolutionnaires, des inventaires le concernant, soit avant, soit après la Révolution.

Jusqu'à présent on a surtout envisagé Pauline dans sa vie amicale avec Joubert et dans sa vie amoureuse avec Chateaubriand, mais pas assez dans sa vie parisienne et politique avec son père. Je ne sais dans quel sens vous avez orienté votre étude, mais il me semble qu'il serait intéressant et original de la faire revivre dans ce milieu de jeunes intellectuels, écrivains ou aristocrates, qui répandaient dans les salons leurs idées généreuses mais fausses dont il furent rapidement les victimes, et Pauline faillit bien être l'une d'elles quand, arrêtée à Passy avec les Sérilly, elle fut abandonnée sur la route de Sens comme chétive et encombrante ⁶...

Les objets dont vous me parlez : gouaches, cartels, sont restés dans la famille des petits-fils du notaire de Theil Régnier, qui a fait l'inventaire après le décès de M^{lle} de

6. — André Beaunier a réfuté cette tradition : " Madame de Beaumont n'avait pas été arrêtée : l'on raconta que son extrême faiblesse avait frappé les envoyés de la Convention, etc. C'est la légende. [...] Madame de Beaumont ne fut point arrêtée, parce que son nom ne figurait pas sur l'acte qu'avait en mains sales Guesnot " (A. Beaunier, *Le Roman d'une Amitié : Joseph Joubert et Pauline de Beaumont*, Paris, Perrin, 1923, p. 70).

Theil en 1791

Etat des terres de Theil, Noé et Vaumort, avec leurs dépendances.

A vendre, ensemble ou séparément, sur trois publications, de quinzaine en quinzaine, en l'étude de M^e Colin, notaire à Paris, place Baudoyer. La première publication se fera le jeudi 14 avril 1791.

32 lieues de Paris, 2 lieues de Sens, route de Sens à Troyes et de Sens à Tonnerre. — Château, entrée par avenue plantée d'arbres, grande cour fermée d'une grille de fer et pont ensuite. Perron de neuf marches. Un grand corps de logis et deux pavillons.

Rez de chaussée : salon ovale, 5 croisées, peint en manière de stuc. Salon d'automne en forme carrée ; chambres à coucher ayant une vue sur le canal, boudoir, garde-robe à l'anglaise, chambre de bains... Etc. Deux étages. Chapelle. Ecurie pour 40 à 50 chevaux. Salle de spectacle très agréablement décorée. Entouré de fossés de 60 pieds de largeur où coule une eau vive bien empoisonnée. — Sortant du salon d'été est un autre pont, une terrasse fort étendue, un parc bien distribué en allées, plantées de tilleuls en éventail et en berceaux donnant ombrage ; un bosquet de beaux ormes, divisé en plusieurs allées, tous les carrés en bois boulin, marsaults et châtaigniers renfermés de charmilles d'appui, formant les trottoirs et courtes allées ; bosquets, salles de verdure, canaux, pièces d'eau vive et bien empoisonnée. Potager, melonnière...

Pavillons. Maison dite de Vibert-Renardier. — En face de la grille du château, du côté de l'église, une pièce d'eau, dite la Pièce du Miroir, bien empoisonnée, ayant grille et bonde de décharge pour arroser les prés : cette pièce d'eau, entourée d'une forte barrière, allées et contre-allées plantées de 204 pieds de beaux ormes. — Dépendances : fermes de Tournebride, de Malortie, du Champ-fêtu et de la Madeleine. — Contenance : 1457 arpents, 73 perches, 11 pieds. — Produit annuel : 2.624 livres, plus 11.964 livres de rentes foncières. — Revenu annuel : 35.981 livres.

Extrait d'une brochure imprimée de 15 pages sortie en mars 1791 " de l'imprimerie Quillau, rue du Fouare, n° 3 ", communiqué par Rémy Tessonneau d'après une copie de Félix Chandener.

Sérilly, mais, comme je vous le disais, ce sont des reliques de la famille de Sérilly et Pauline n'a dû les contempler qu'au château de Passy.

Le château de Theil qui tombait en ruines a été démoli par les Sérilly eux-mêmes revenus à Theil, et l'un d'eux fit élever sur un autre emplacement un petit château, grande maison bourgeoise qui, d'après moi, devait par la façade, représenter en réduction l'architecture de l'ancien château. Il existe toujours : c'est le château de la Grève.

Quant aux cheminées monumentales Louis XV, elles sont placées dans des chambres d'une maison appartenant à un particulier qui la construisit en 1828 avec les débris du château à l'époque de sa démolition.

Il était entouré d'eau de tous côtés, ancien château féodal du reste. Les pièces d'eau furent comblées petit à petit, d'abord par la ville de Paris qui acheta les belles sources qui les alimentaient pour les envoyer au réservoir de Montsouris, puis la dernière (qui portait le nom, sur les plans, de Pauline de Beaumont) en 1885, par les Ponts et Chaussées pour y faire passer la route nationale n° 5 de Paris à Genève qui traverse du nord au sud l'ancienne propriété des Sérilly, laissant à droite subsister un monticule qui est les restes de



3. — Pauline de Beaumont, détail de son portrait par Vigée-Lebrun.

l'ancien château et un grand fossé plein d'herbes et rempli d'eau portant le nom de Cascade de Pauline de Beaumont. Je suis probablement le seul maintenant à le savoir ⁷.

Les deux châteaux, Theil et Passy, étaient reliés à travers les bois par une large route en ligne droite brisée — 15 kilomètres — qui subsiste toujours en partie mais qu'il est facile de repérer : je l'ai souvent parcourue en chassant. D'après les vieilles gens du pays qui vivaient du temps de M^{lle} de Sérilly et que j'ai encore connus, cette route aurait été illuminée à l'occasion d'une promenade de nuit de la reine Marie-Antoinette de Passy à Theil. Je n'ai jamais rien trouvé pour appuyer cette tradition qui était restée ancrée dans la mémoire des gens ; mais il est possible que Marie-Antoinette soit venue en visite au château de Passy où de grandes fêtes eurent lieu avec de grands artistes venus de Paris. [...]

Le dernier descendant direct des Sérilly est le baron d'Etigny de Sérilly, que je n'ai jamais vu mais avec qui j'ai correspondu. Je lui ai dressé la liste des tableaux de famille existant à Theil lors du décès de M^{lle} de Sérilly, ainsi que les noms des acheteurs, presque tous des antiquaires parisiens. A cette vente, figurait le célèbre buste de M^{me} de Sérilly par Houdon, aujourd'hui au Musée R. Wallace à Londres. Aucun de ces portraits ne représentait un personnage de la famille Montmorin. [...]

La famille de Pange possède le grand tableau de Danloux représentant la famille de Sérilly exposé il y a quelques années à la Galerie Charpentier et qui faisait aussi partie à Theil de la succession de M^{lle} de Sérilly. A ce sujet, il y aurait aussi un livre à faire sur la vie de la belle M^{me} de Sérilly, échappée de la guillotine, et de ses trois maris ⁸. [...]

7. — En 1986, le " grand fossé plein d'herbes et rempli d'eau " a disparu à son tour et un lotissement récent occupe cet emplacement. Rien ne reste donc des pièces d'eau fameuses de l'ancien château : ni le " Miroir ", ni les larges fossés, ni leurs " îles ".

8. — Ce livre a été fait... mais en Angleterre. C'est, de Joan Evans, *The Pursuit of Happiness. The Story of Madame de Sérilly*, Londres, Longmans, Green and Co, 1946, 94 pages.
Voir : Jean-Luc Dauphin, " Joubertiana, 2. Madame de Sérilly ", *Echo de Joigny*, n° 23-24, 1977, p. 33-40.



4. — Le “ Miroir ” du château de Theil, le 18 mai 1870, avant son comblement par la ville de Paris lors de l'établissement de la dérivation de la Vanne (Atelier central de photographie Collard, photographe des Ponts et Chaussées, Boulevard de Strasbourg, 39. - 30 × 40) — Archives de la Préfecture de la Seine, bureau d'Arcueil.
— Les bâtiments que l'on voit furent démolis après l'acquisition du reste de la propriété par la ville de Paris et le percement de la R. N. 5 à travers la propriété.
-

J'ai cherché en vain les archives du château de Theil et de la famille de Sérilly dont vous me parlez : elles furent dispersées longtemps après la vente de 1865. Il y avait notamment les plans terriers de la seigneurie de Theil d'où dépendait Noé, et d'autres pièces de valeur historique. Je n'ai rien trouvé, ni aux Archives Nationales, ni aux Archives de l'Yonne, ni dans les papiers de l'ancien notaire de Theil que son petit-fils avait mis à ma disposition ; sinon constaté avec peine leur disparition.

Aux archives de la Société Archéologique de Sens se trouve un dossier sur les Sérilly et le château de Theil⁹ dont j'ai extrait un plan de 1740 au moment de l'achat du château par les Sérilly que j'ai fait photographier et que j'ai reproduit dans ma brochure “ Noé mon village ”¹⁰...

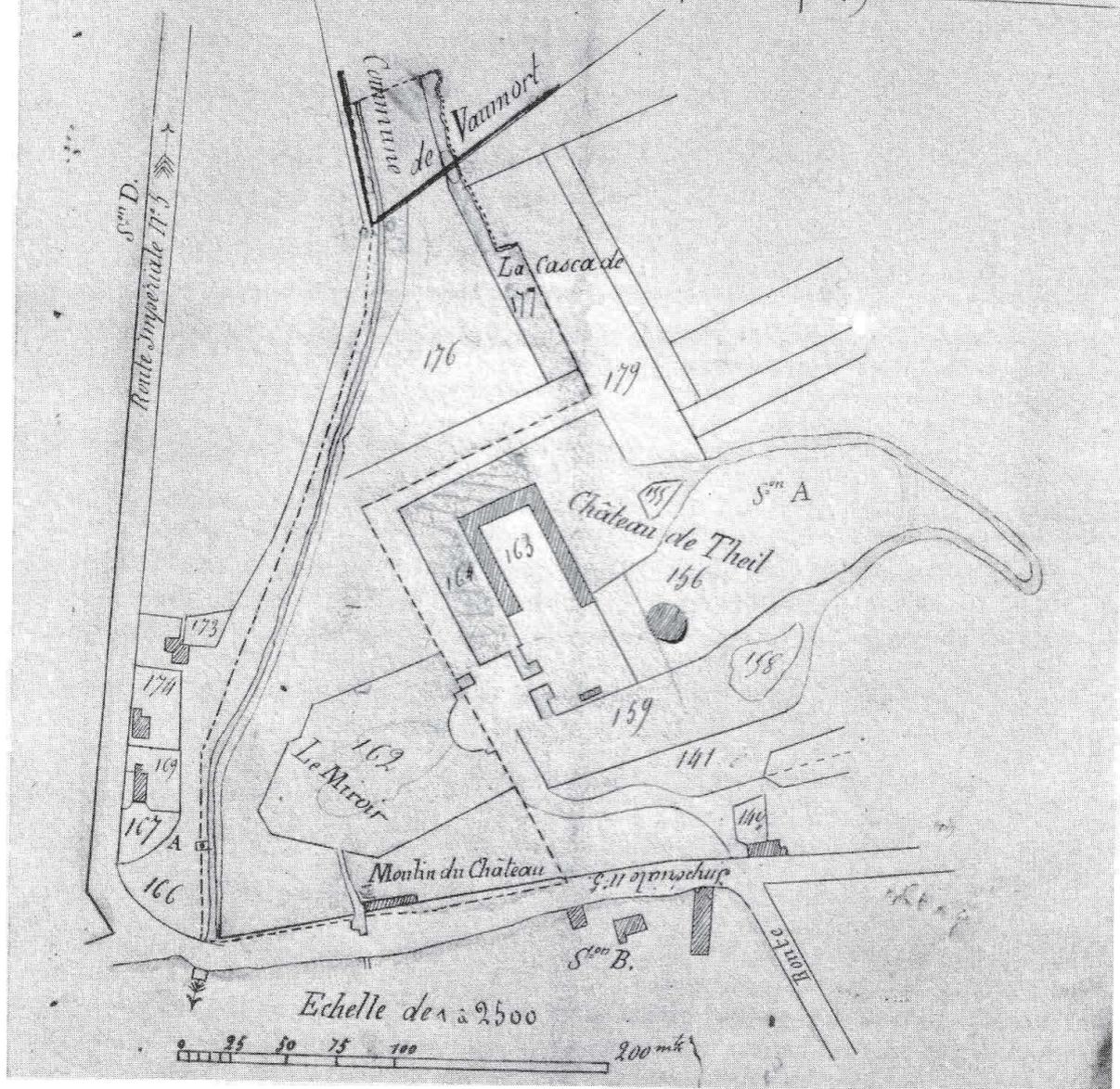
Lors de la vente du château par Sérilly à Montmorin, qui a eu lieu à Paris en 1790 devant notaire, je crois qu'on devrait trouver dans l'acte des renseignements très précieux et peut-être un plan : je n'ai rien cherché de ce côté, pas plus du reste que du côté de l'hôtel Montmorin à Paris. J'y ai bien pensé mais je n'en ai jamais pris le temps, ce temps qui si tôt passe...

9. — C'est ce dossier qu'a exploité notre ami Bernard Brousse pour sa communication “ Notes sur le château de Theil ”, *loc. cit.*

10. — “ Noé, mon village ” a été publié dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Sens*, tome XLI, 1943, p. 379-462.

III Plan extrait du cadastre et rectifié d'après l'état
 actuel des lieux par M. Bauny Alexandre, conducteur
 des ponts et chaussées à Sens.
 Fait à Sens le vingt six janvier mil huit
 cent soixante un.

Signé: Bauny
 Suit la Copie du plan.



5. — Plan du cadastre de 1825 “ rectifié d’après l’état actuel des lieux par M. Bauny Alexandre, conducteur des Ponts et Chaussées à Sens... le 26 janvier 1861. ”

C'est dans les archives notariales : inventaires, partages, contrats de mariage, ventes, que l'on trouve les renseignements les plus précis et les plus inédits. Lenôtre s'en est beaucoup servi pour mettre ses gens dans leur ambiance et les faire revivre. Je crois avoir répondu à vos demandes de votre lettre du 24. Peut-être trouverez-vous dans ces notes matière à réflexion et à recherches, et aussi à des nouvelles questions ?

V. P.

*
* *

ANNEXES

I

Une " chaumière " à Passy

La tradition veut qu'après l'arrestation à Passy le 6 avril 1794 de sa mère M^{me} de Montmorin, de son frère Calixte et de sa sœur M^{me} de La Luzerne, Pauline de Beaumont fut recueillie par un habitant du village, Dominique Paquereau ; c'est, dit-on, dans la chaumière de celui-ci que Joseph Joubert vint offrir ses services à l'infortunée jeune femme ¹¹.

André Beaunier fait justice de cette tradition et note ¹² : " Je ne crois pas qu'elle ait délogé du château [de Passy] dès le jour que sa mère, son frère et sa sœur en furent emmenés. Elle avait à s'occuper des enfants [de M^{me} de Sérilly] ... mais, en juillet [1794], Armand et Aline partaient pour Paris ; Amédée bientôt après. Il ne restait que Victor, sur qui veillaient plusieurs personnes sûres. Le château était à peu près vide de tout ce qui eût retenu la pauvre Beaumont. Je crois que c'est alors qu'elle n'y put rester et qu'elle se réfugia dans la cabane que lui prêtait Paqueraut. "

Beaunier s'est intéressé à Paqueraut [ou Paquereau], " un excellent homme ". Il avait alors 58 ans. Il habitait avec sa femme, Sébastienne Pichot, et son fils, une petite maison, à peu de distance du château ; il possédait un peu de vigne. En 1791-92, il avait été procureur de la commune ; on le dit parfois " marchand ", ailleurs " maréchal " — comme beaucoup de gens de nos campagnes, sans doute avait-il plusieurs activités complémentaires ; mais c'était une sorte de petit notable de village.

II

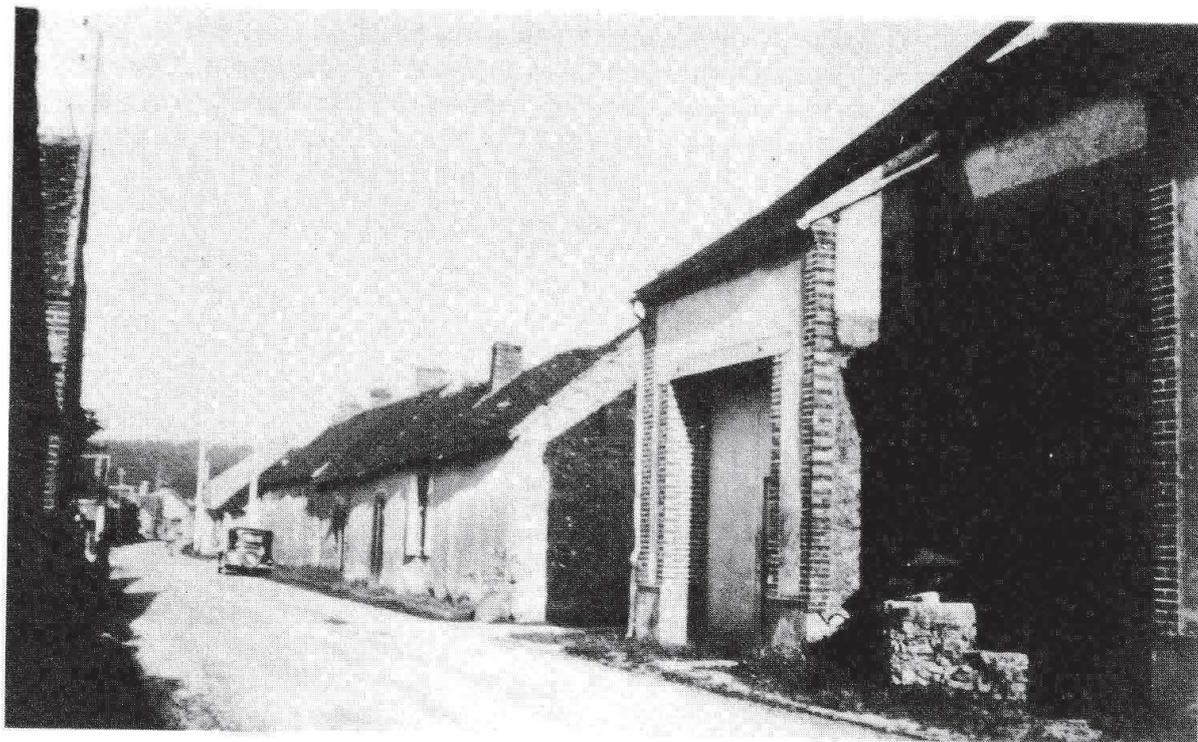
Le château de Theil, enjeu sentimental

Dans les rapports sensibles qui unirent madame de Beaumont et sa cousine madame de Sérilly, le château de Theil prit figure d'enjeu sentimental et, sans doute aussi, financier. On sait que Montmorin, le père de Pauline, avait acheté Theil à son parent Sérilly ; mais, lorsqu'il fut massacré en septembre 1792, il n'en avait pas encore acquitté le prix.

En 1795, Pauline de Beaumont, héritière de son père, en est propriétaire légale et en perçoit les fruits. Mais madame de Sérilly a des droits et, de plus, le bénéfice de certaines charges attachées, semble-t-il, à l'acquisition. Pauline, pour sa part, connaît des

11. — A. Bardoux, *La Comtesse de Beaumont*, Paris, Calmann-Lévy, 1884, p. 215, et F. Chandenier, *op. cit.*, p. 140-141.

12. — A. Beaunier, *Le Roman d'une Amitié*, p. 84.



6. — L'emplacement de la maison Paquereau, à Passy-sur-Yonne, lieu-dit " Les Groseilliers ", aujourd'hui 29 Grande Rue.

Photographies prises par M^e Victor Perrot le 16 août 1936. Près du puits se tient " la mère Moreau ", doyenne de Passy, dont la grand'mère avait connu les Paquereau, " de braves gens — disait-elle — qui avaient recueilli une orpheline abandonnée sur la grande route " [Pauline de Beaumont]. Leur maison, précisait-elle, a été démolie [vers 1895] ; elle se trouvait en retrait, à la place du garage aujourd'hui existant, et ressemblait à la maison suivante. Seul le puits ancien a été conservé ; Pauline de Beaumont dut venir y chercher de l'eau.

En 1986, les lieux n'ont guère changé, mais le puits est comblé et a été arasé au droit des murs chaînés de briques, lors de la réfection et du bitumage du trottoir. Ainsi amputé, il conserve néanmoins son treuil et sa silhouette générale. La maison basse suivante a été abattue.



difficultés : elle songe à vendre ou même à faire abattre Theil, mal entretenu... Dans ces conditions, plutôt que de voir détruire son ancien château, ou d'en attendre un hypothétique paiement par les ventes diverses que pourrait faire sa cousine, madame de Sérilly préférerait ravoïr Theil, soit par arrangement, soit par rachat.

Ainsi, au mois de juin 1795, Theil est-il au cœur de sa correspondance à sa cousine, dont nous publions ici plusieurs extraits inédits ¹³. L'échange intime des deux cousines y recrée l'atmosphère de leurs relations et se fait le révélateur de leurs caractères : à l'hésitation de Pauline, à son inertie un peu dolente que l'on devine en filigrane, Anne Marie Louise de Sérilly oppose la vitalité et l'optimisme de son tempérament, sa lucidité, son esprit pratique.

Rappelons pour finir que madame de Sérilly mourra en 1799, avant toute solution. Le 4 juillet 1800, ses enfants obtiendront Theil, toujours impayé, par décision du Tribunal de la Seine. Madame de Beaumont y revint pourtant quelques jours à l'automne, n'ayant pu " résister au désir de s'y reposer encore une fois et de lui dire un dernier adieu "

*
* *

ANNE MARIE LOUISE DE SERILLY A PAULINE DE BEAUMONT.

Du 17 prairial [5 juin 1795].

[...] La campagne est superbe, vous n'avez pas d'idée, je ne peux pas m'expliquer moi-même le plaisir que j'ai de m'y trouver. Je vois aussi bien que personne les désagréments de cette habitation ¹⁴ ; elle est aride, les arbres n'y sont pas beaux, les promenades maussades, et cependant, en arrivant, mon premier soin a été de courir partout, je me suis surprise regardant chaque feuille avec intérêt et charmée de me sentir ici. Cela tient sans doute à cette heureuse disposition que vous me connaissez de vouloir à toutes forces accrocher le bonheur [...]

Du 21 prairial [9 juin 1795].

[...] La tristesse de votre lettre s'est répandue sur moi, ma chère amie [...] Je commence à croire qu'il faut vous résoudre au divorce ; vous avez patienté assez longtemps ¹⁵. Il est évident que votre mari veut vous y forcer et tout le tort en retombera sur lui. Il n'a aucun droit d'exiger que les fonds soient versés chez son notaire. Si vous étiez bien servie par vos cohéritiers, il ne l'obtiendrait pas, mais il pourrait toujours mettre des entraves, faire des oppositions, forcer à la vente de tous les fonds, enfin réussir à vous tourmenter. Son calcul est simple : votre portion d'héritage est plus forte que votre dot ; vous avez le droit de toucher les revenus de votre dot sur vos simples quittances. Si le fonds en est versé entre ses mains, il est tenu de le placer de manière à ce qu'il produise 5%. Il fera tout vendre, placera 160.000 francs sur le Grand Livre et tirera du reste ce que bon lui semblera. Vous n'aurez le droit de vous en faire rendre compte qu'en demandant le divorce, puisque les séparations ne sont plus admises.

13. — Ces lettres, inédites, proviennent de copies établies par Rémy Tessonneau sur les originaux conservés dans les archives de Pange.

14. — Son château de Passy où elle est depuis le 1^{er} juin, venant de Paris et de Sens. Pauline est alors à Paris, place Vendôme, n° 101 ; en juillet, elle ira à Rouen.

15. — Pauline de Montmorin avait épousé à 18 ans, le 24 septembre 1786, le comte Christophe François de Beaumont, âgé lui-même d'à peine 17 ans, qui se révéla bientôt comme le " plus mauvais sujet de Paris ". Très vite, Pauline était revenue demeurer dans la maison paternelle.

Cela est triste, ma chère amie, mais je crois qu'il faut faire aujourd'hui ce à quoi vous serez très obligée d'en venir, pour ne pas mourir de faim. Consultez à Paris quelque homme de loi bien instruit. Si vous avez un autre moyen, prenez-le, mais, si le divorce est le seul, ne vous laissez pas ruiner. Nous pensons que votre mari veut vous y forcer, mais peut-être nous trompons-nous et que, comptant sur votre répugnance, il ne craint pas de vous pousser à bout. Une démarche lui apprendra que la patience a son terme et, s'il ne désire pas le divorce, il deviendra plus traitable. S'il le veut, vous vous y refuseriez en vain : il vous y forcera¹⁶. Ne vous découragez pas, ma chère amie, suivez vos affaires ; vous viendrez ensuite me joindre [...] M. de Joubert a été incommodé. Je ne l'ai pas encore vu [...]

Des 23 et 24 prairial [11 et 12 juin 1795].

Le 23. Je profite, ma chère amie, de la bonne volonté de M. Després¹⁷ qui part pour vous donner de mes nouvelles. Je suis brisée d'une course que j'ai faite : je n'ai pu résister au désir de revoir Theil. Perron¹⁸, à qui j'en ai parlé, m'a offert son cheval [...] J'y suis allée hier et revenue ce matin. J'ai trouvé bien des changements dans mon habitation chérie, je m'y suis perdue. Je n'ose vous dire que c'est grand dommage de l'abattre ; cependant il faut faire ce que vos affaires exigeront [...].

Le 24. [...] Cela me fait saigner le cœur de penser à démolir Theil, que j'aime tendrement malgré des changements que je n'approuve pas. Mais enfin vous ne l'habitez jamais, il demande de l'entretien. On ne sait pas s'il conviendra à Auguste¹⁹ d'avoir une habitation. Aussi si vous êtes obligés de vendre autre chose que des bâtiments séparés, il faudra bien vendre le château. Si on se décidait à le garder, je crois qu'on en tirerait un bon parti en le louant pour trois ans avec la ferme du parc, à la charge de l'entretenir : cela donnerait le temps à Auguste d'attendre sa majorité [...]

Du 12 juillet 1795.

[...] Si vous avez des inquiétudes sur la manière dont sera vendu le château, au moins ayez soin, lorsque vous y serez décidée, de faire avertir tous ceux qui pourraient en avoir envie. N'oubliez pas M. Gau²⁰, qui vous en a priée et qui a des fonds à placer. Peut-être quelques autres personnes de ce pays-ci sont dans le même cas [...] Chaque démarche me fait une profonde blessure, j'aime ce lieu avec tendresse et il me faut un effort de raison pour y renoncer. Si j'avais les fonds que doit me procurer la succession de mon frère²¹, je ferais peut-être une folie pour l'avoir à quelque prix que ce fût. Heureusement la marche lente et mesurée que prennent mes affaires me met à l'abri de cet inconvénient [...]

-
16. — Le divorce ne devait finalement être décidé qu'en 1800 ou 1801. " Etes-vous bien démarriée ? " lui demandait alors Joubert ; il semble que l'affaire fut longue.
 17. — Després — ou plutôt Nicolas Joseph Cornisset-Després — était un riche négociant en bois et charbons, ami de Joubert. Pour ses affaires, il se partageait entre Villeneuve et Paris.
 18. — François Perron, homme de loi, était à Theil l'intendant de la propriété. Il apparaît à diverses reprises dans la correspondance échangée entre Joubert et Pauline de Beaumont.
 19. — Auguste : il s'agit très certainement d'Auguste de Montmorin, le plus jeune frère de Pauline. Fin 1791, à 17 ans, il était parti comme enseigne de vaisseau pour l'Ile de France [Ile Maurice] et il périt noyé au moment de regagner la France deux ans plus tard. En juin 1795, la nouvelle ne devait donc pas encore en être arrivée.
 20. — Joseph François Gau (1748-1825) était un riche villeneuvien : il possédait la belle maison dite " la Motte Beaujard " (actuelle mairie de Villeneuve). Ancien commissaire ordonnateur des guerres, bientôt député de l'Yonne au Conseil des Cinq-Cents, il finira Conseiller d'Etat.
 21. — Jean-Baptiste Thomas de Domangeville, le frère d'Anne Marie Louise de Sérilly, avait été guillotiné le 24 mai 1794. D'août à décembre 1795, madame de Sérilly fut en Auvergne pour débattre la succession de ce frère.